

GEPP : Fin des négociations

Ce nouvel accord introduit, entres autres, de nouvelles mesures visant à accompagner les réorganisations voulues par l'entreprise et impliquant des suppressions de postes. Il s'agit du chapitre traitant de la « **mobilité dans le cadre d'une transition professionnelle** ».

Les signataires ont donc validé le principe du plan social permanent.

Ce nouvel outil, offert à la direction, permet donc de déguiser un licenciement économique en licenciement pour raison personnelle.

Les laissés pour compte des réorganisations se retrouveront dans des situations très inconfortables, dont l'issue, faute de solution interne pérenne, impliquera une « mobilité externe »

Qui peut voir en cela une avancée sociale pour les salariés ?

Parmi les solutions de mobilités externes, l'accord encadre le transfert de salariés vers ITAS. Les mesures prévues sont bien loin de compenser l'ensemble des pertes d'un tel transfert. Cette modalité a pour seul but de réduire les effectifs de TDF même si les besoins en ressources humaines du groupe augmentent.

La CGT rappelle que malgré nos demandes, la direction refuse de reconnaître que les jours déposés sur le Compte Epargne Temps sont des jours de travail effectifs. La CGT réclame que l'accord CET fasse l'objet de nouvelles négociations.

Même si les conditions du Temps Partiel de Fin de Carrière connaissent quelques améliorations, elles ne contrebalancent pas le recul social qu'engendrent les mesures de mobilités imposées.

Pour toutes ces raisons, la CGT n'est pas signataire de cet accord

